



Déclarations à l'Ordre
d'agression
des pharmaciens d'officine
de France métropolitaine
2012

STATISTIQUES

PRÉAMBULE

Depuis plusieurs années, l'Ordre national des pharmaciens suit, à l'aide des fiches de déclarations que lui transmettent les pharmaciens d'officine, l'évolution des agressions sous toutes ses formes (physiques, verbales, dégradations des locaux, ...).

Ces violences s'étendent à l'ensemble des professionnels de santé. Aussi, les ministères de l'Intérieur, de la Justice et de la Santé et les ordres de santé ont signé en 2011 un protocole national renforçant la coopération entre les Ordres et les services compétents en matière de prévention de la violence et de traitement de la délinquance pour la sécurité des professions de santé.

En 2012, conformément à ce protocole, l'Ordre national des Pharmaciens a mis en place un réseau de référents sécurité départementaux, conseillers ordinaires en charge de la gestion de la sécurité de leurs confrères, en lien avec les forces de l'ordre, à l'échelon départemental.

Cette nouvelle édition des statistiques porte sur les agressions **subies au sein des pharmacies d'officine** en 2012. Elle ne comporte que les agressions déclarées à l'Ordre et de fait, ne reflète pas, en raison des non déclarations, la stricte réalité.

Quelques données-clés :

- près de 30% des pharmaciens déclarants à l'Ordre n'ont pas porté plainte
- les agressions déclarées ont eu lieu très majoritairement dans les communes de moins de 30 000 habitants
- La part des agressions dans les communes de plus de 200 000 habitants s'élève à 19,5%.
- 34,7% des agressions déclarées sont des vols à main armée et les agressions verbales sont de plus en plus violentes.
- 9,8% des agressions physiques déclarées ont provoqué un arrêt de travail, (une hospitalisation dans 3,3% des cas)
- malgré une fréquentation importante et des systèmes de sécurité développés, les officines des centres commerciaux n'échappent pas aux agressions. Plus de 75% des pharmacies déclarantes sont équipées de systèmes de télé surveillance.
- Les déclarations viennent principalement de pharmacies implantées en Ile-de-France (28,3%), Lorraine (13%) et Rhône-Alpes (9,4%).

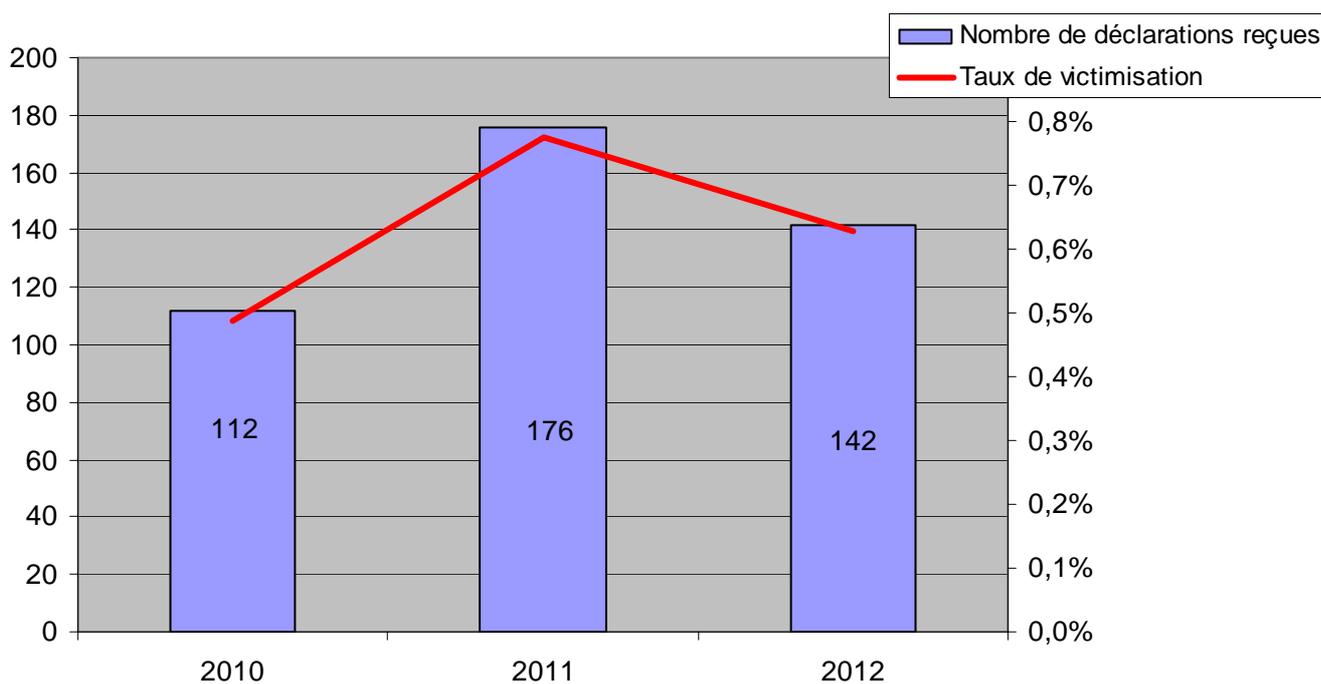
L'Ordre national des Pharmaciens rappelle l'importance du dépôt de plainte par les pharmaciens ayant subi une agression **et déplore que le nombre d'agression déclaré soit en deça de la réalité**. En effet, ces sous-déclarations n'aident pas leur prise en compte par les autorités.

En 2013, des fiches adaptées à chacun des métiers de la pharmacie ont été mis en ligne sur l'espace Pharmaciens du site de l'Ordre et permettront, à terme, d'établir un panorama plus adapté de la situation.

Evolution du nombre de déclarations d'agressions reçues

| Années | Nombre de déclarations reçues | Nombre total de pharmacies | Taux de victimisation* |
|--------|-------------------------------|----------------------------|------------------------|
| 2010 | 112 | 22 949 | 0,49 |
| 2011 | 176 | 22 706 | 0,76 |
| 2012 | 142 | 22 591 | 0,63 |

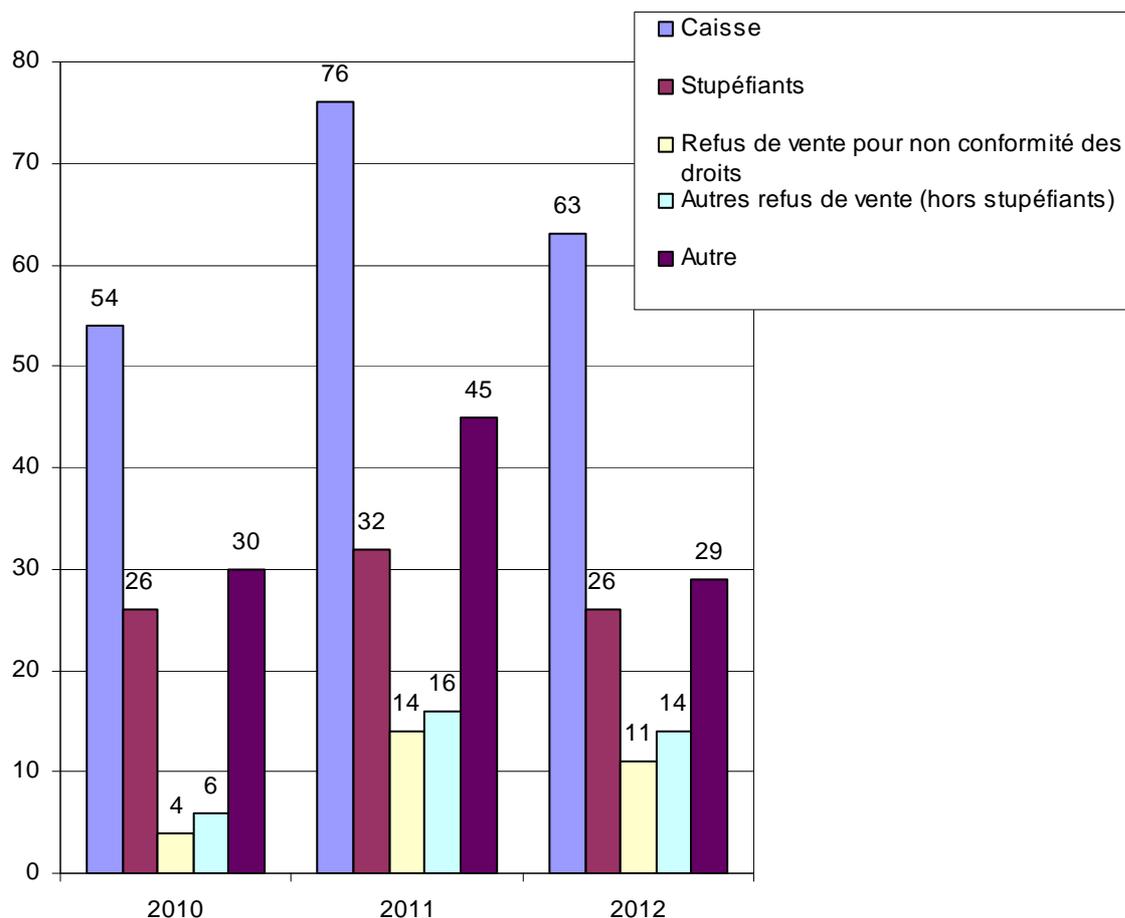
Nombre de déclarations d'agressions en pharmacie reçues et taux de victimisation*



* Taux de victimisation = nombre de signalements rapporté au nombre de pharmacies d'officine.

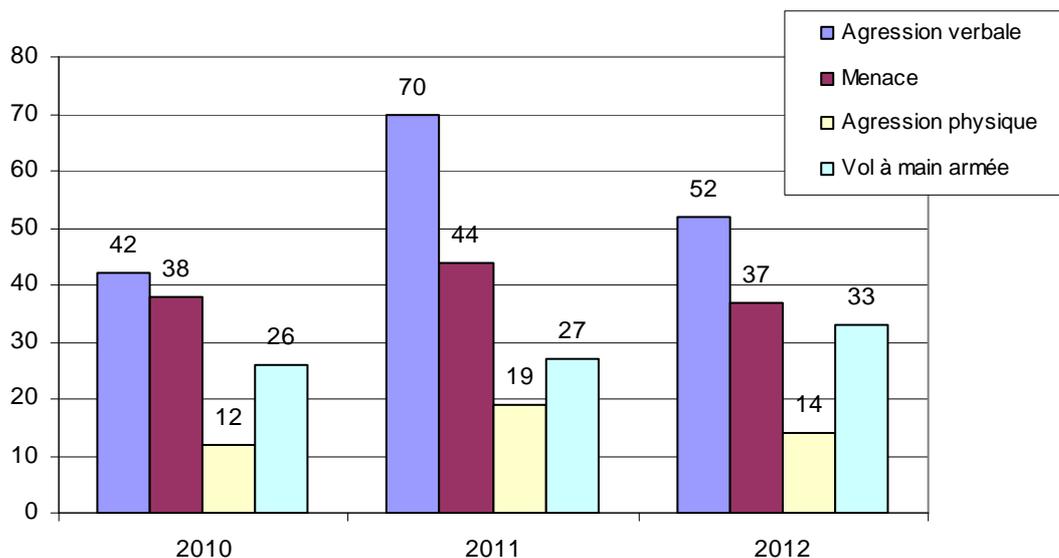
1. L'agression sur les personnes

1.1 Motifs de l'agression



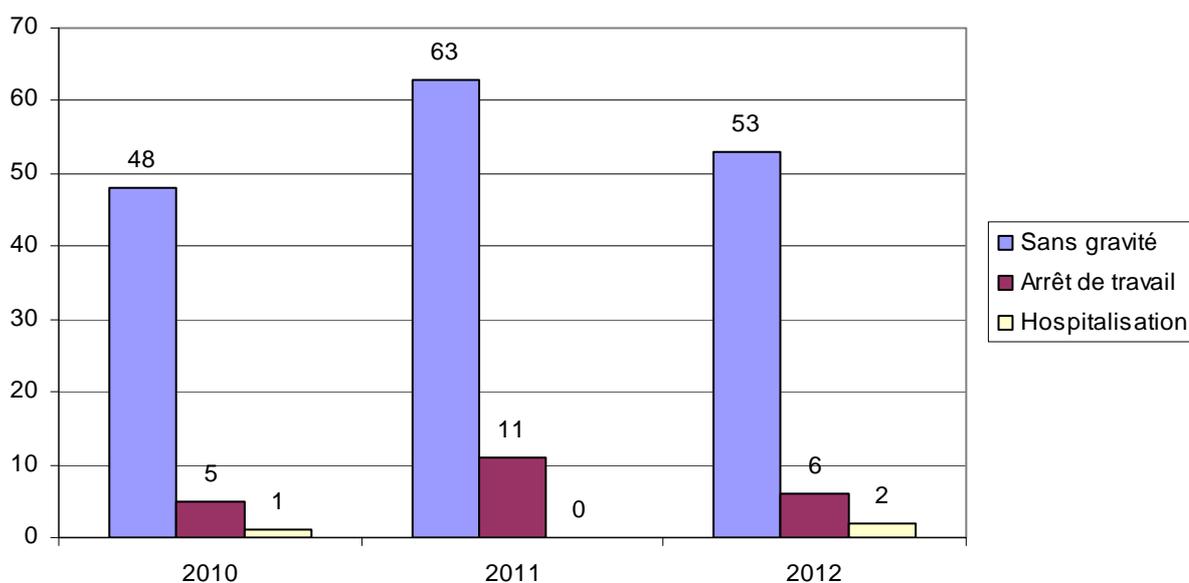
En proportion du nombre de déclarations reçues, le nombre d'agressions ayant pour motif le vol de la caisse est stable.

1.2 Types d'agression



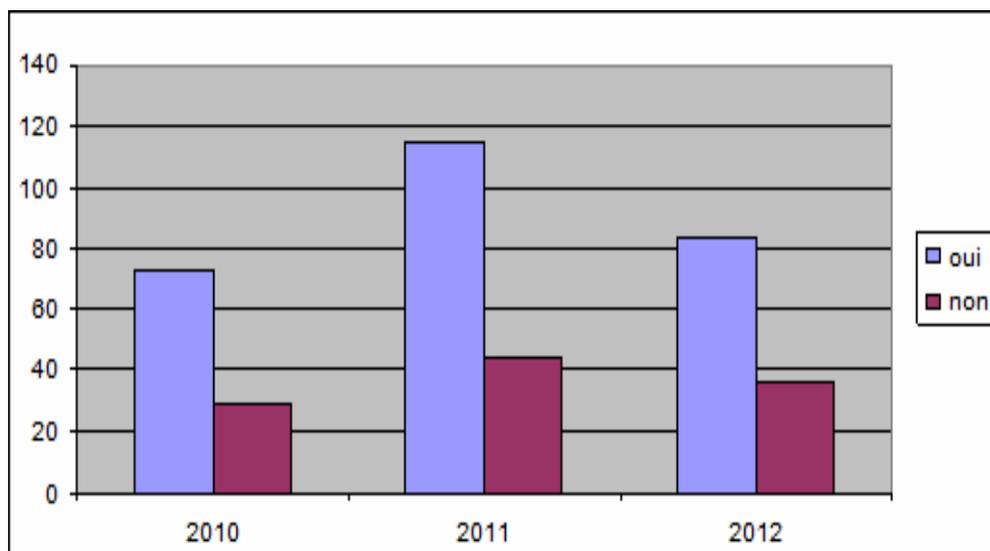
En proportion du nombre de déclarations reçues, on constate une montée de la violence avec une augmentation des vols à main armée (21,8% en 2012 / 14,2% en 2011).

1.3 Conséquences physiques et/ou psychiques



On ne peut que déplorer que certaines agressions mènent les victimes à l'hospitalisation.

1.4 Dépôt de plainte

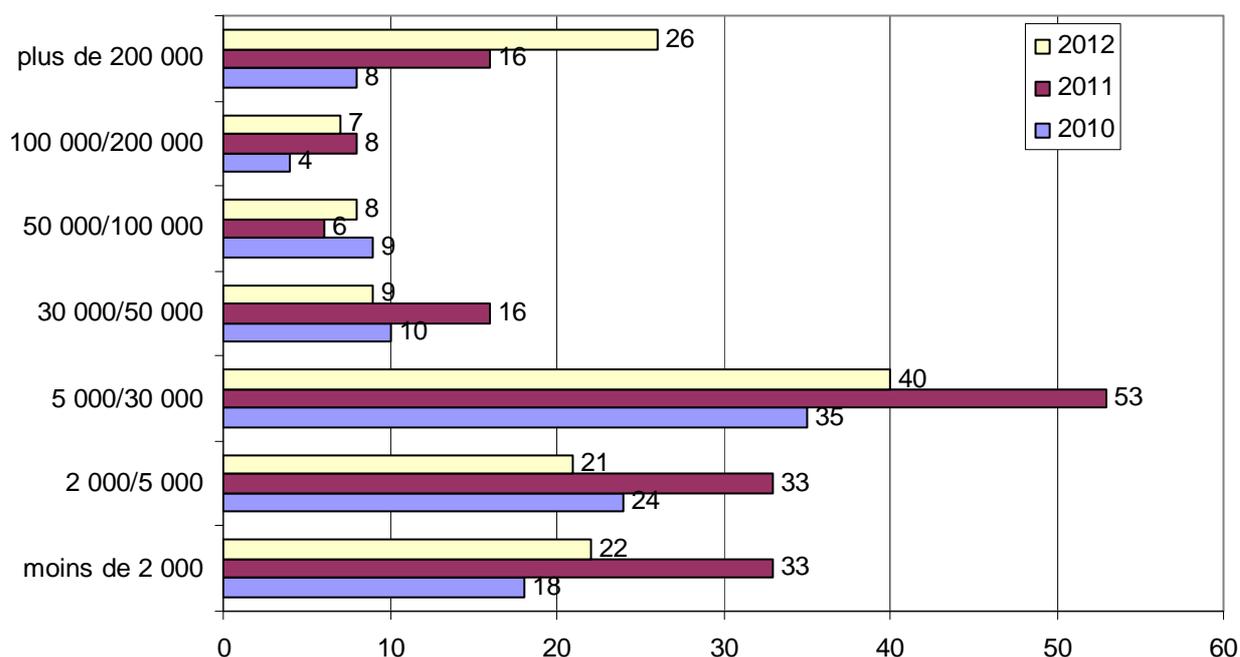


Le nombre de dépôt de plainte est stable (70%). Nous regrettons que l'ensemble des pharmaciens agressés ne dépose pas plainte, afin de déclencher la prise en compte de l'insécurité par les forces de l'ordre.

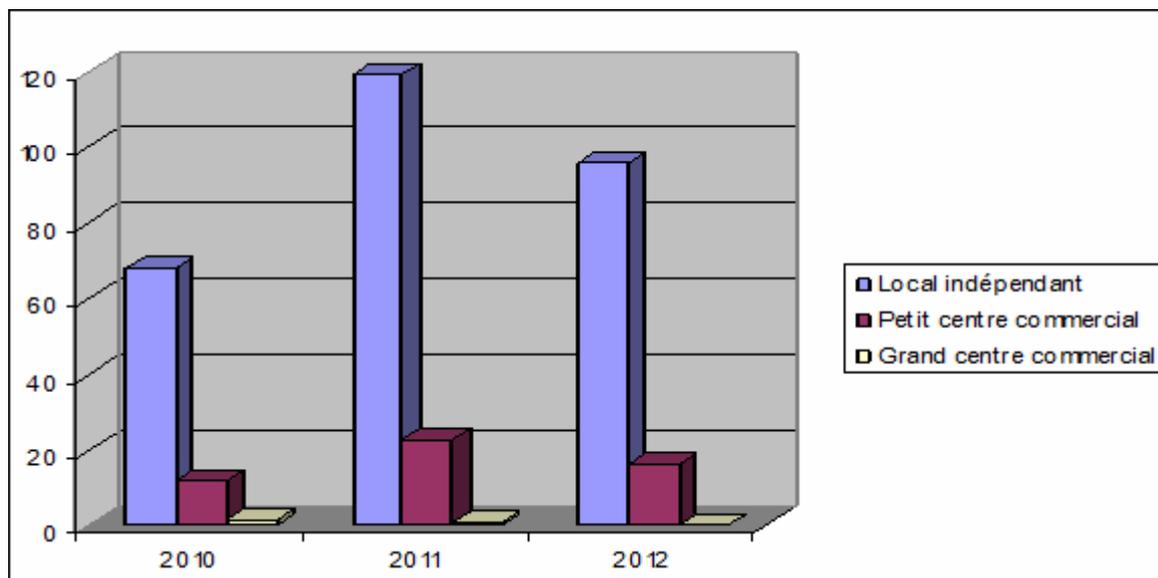
2. L'agression sur les locaux

2.1 Taille de la ville

Les officines des villes de 5 000 à 30 000 habitants sont les plus visées par les agressions – les pharmacies rurales ne sont toutefois pas épargnées.

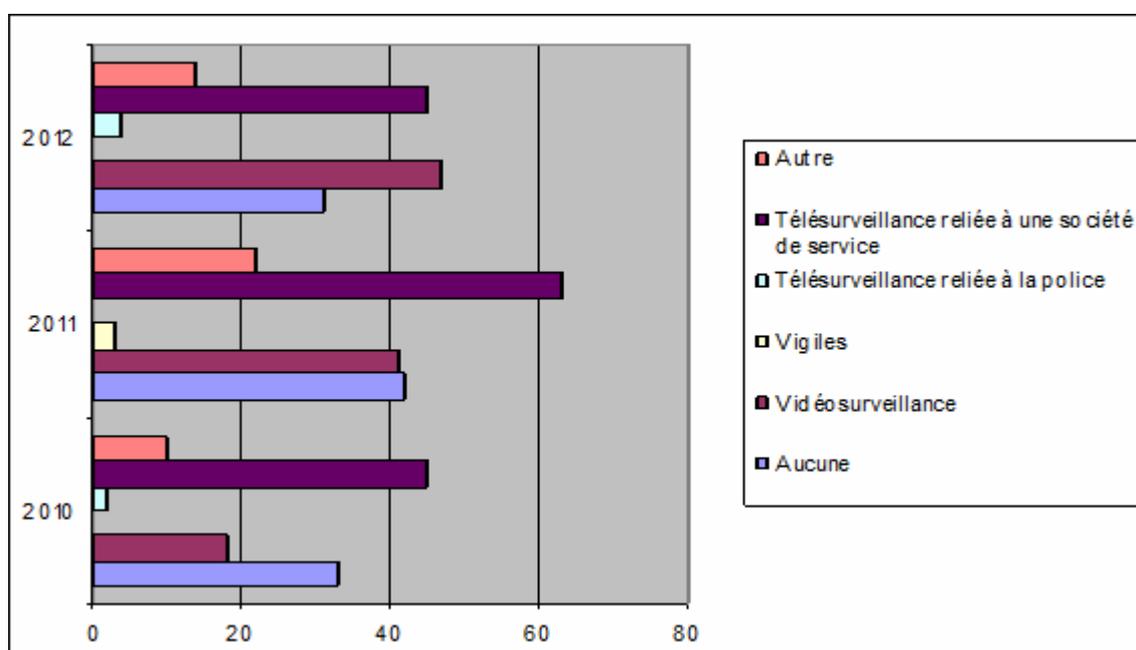


2.2 Implantation du local



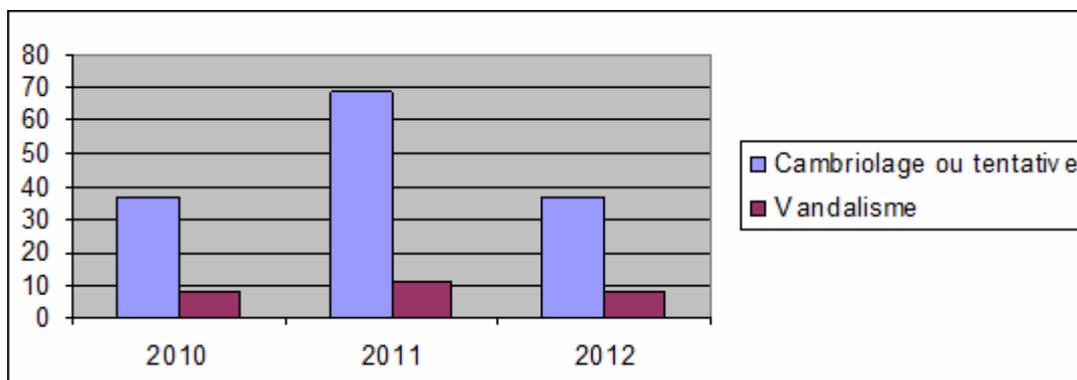
La menace d'une agression reste toujours plus importante dans les officines isolées.

2.3 Type de protection



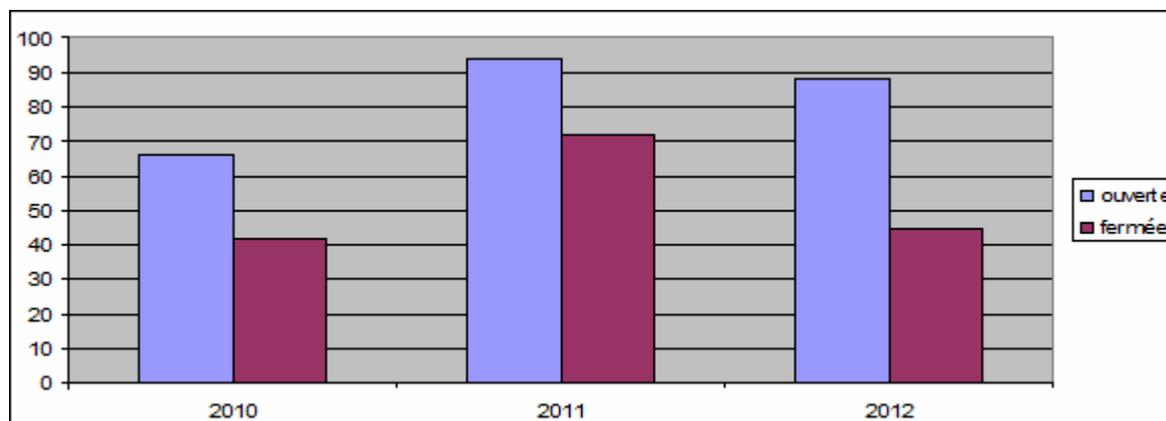
En proportion du nombre de déclarations reçues, le nombre de pharmacies sans protection diminue, mais reste importante. Les officines déclarantes sont plus équipées de vidéosurveillance.

2.4 Type d'agression sur locaux



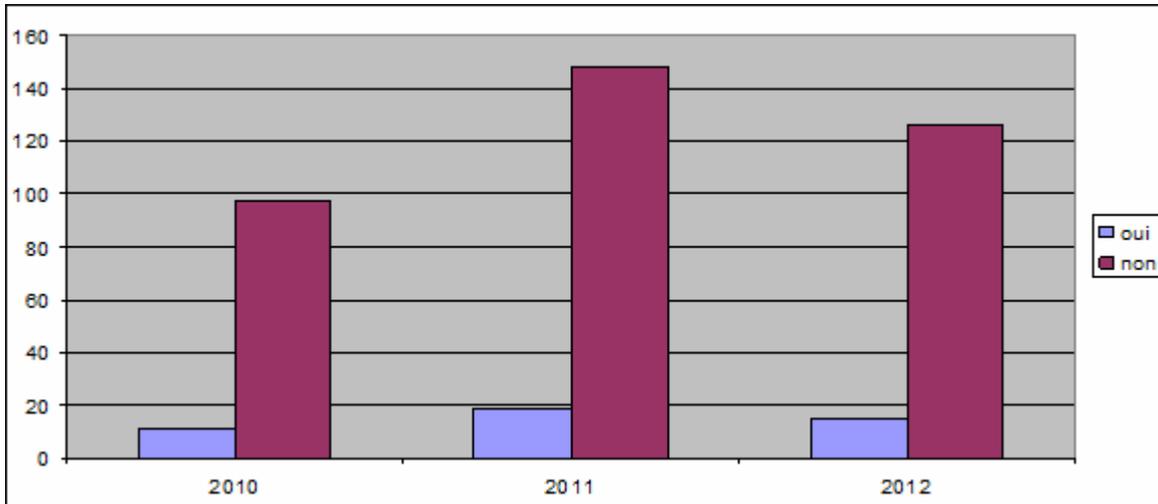
Si les cambriolages ou tentatives restent prépondérants, le vandalisme n'est toutefois pas négligeable (16%).

2.5 Pharmacie ouverte ou fermée



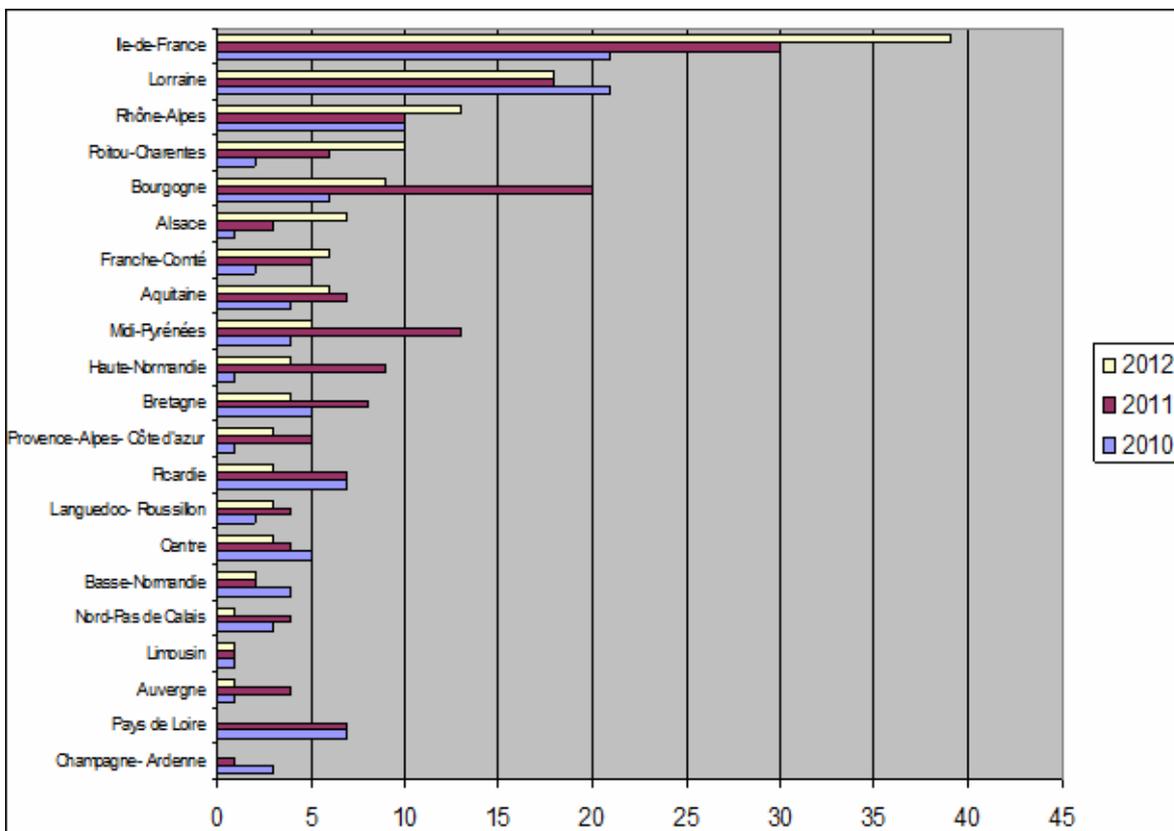
En proportion du nombre de déclarations reçues, les agressions se produisent principalement alors que l'officine est ouverte et ce phénomène est en augmentation.

2.6 Pharmacie de garde



Les pharmacies de garde représentent 10% des agressions déclarées. Ce chiffre est proportionnellement important, les pharmacies de garde étant environ 1 500 sur un réseau d'environ 22 500 pharmacies.

3. Classement des régions par nombre d'agressions



Ordre national des pharmaciens
4, avenue Ruysdaël – 75379 Paris Cedex 08
www.ordre.pharmacien.fr

